



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES

DECLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE DE NON-CONDAMNATION

A remplir et à envoyer au District par mail (secretariat@footcantal.fff.fr) avant le 21 août 2024 à minuit, dernier délai. Les mentions suivantes doivent être indiquées dans l'objet du mail : « Election de la délégation du District ». L'Assemblée Générale élit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants (article 12-5-6 des statuts du District).

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Numéro de licencié :

(si licencié membre individuel, joindre un justificatif)

- Déclare me porter candidat à l'élection de la délégation du District du Cantal de Football pour l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet
 - d'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
 - d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à..... le.....

Signature :

Rappel : tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13 des Statuts du District.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature une copie d'une pièce d'identité du candidat.

Maison Départementale des Sports, 130 Avenue du Général Leclerc 15 000 AURILLAC

Tél : 04 71 62 24 51 – mail : secretariat@footcantal.fff.fr